



REGLEMENT

Tout engagement à une épreuve de la corrida du 11 novembre 2012 doit faire l'objet d'une inscription à l'aide du présent bulletin d'inscription ou du formulaire disponible en ligne sur www.aulnay-sous-bois.fr et sur www.topchrono.biz (uniquement pour les courses 4 et 5 avec paiement en ligne sécurisé). Celui-ci doit être complété des pièces justifiant l'engagement et vaut acceptation du présent règlement. L'engagement d'un enfant mineur est soumis à l'autorisation d'un parent ou de son responsable légal.

Assurances - Les licenciés Fédération Française d'Athlétisme bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive de compétition. En ce qui concerne la participation des non-licenciés, les organisateurs sont couverts par une police souscrite par l'extension prévue au contrat GMF - La sauvegarde N°Z157020.002 «Individuelle Accident» pour les non licenciés dans le cadre de la manifestation.

Certificat médical - Les participants non-licenciés doivent produire, avec leur bulletin d'inscription, un certificat médical, datant de moins d'un an, qui mentionne précisément «la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition» en cours de validité le jour de la course.

Engagements à la course de licenciés et non licenciés : individuels se référer à la page 3 du présent bulletin.

Les engagements collectifs clubs à l'aide du bordereau engagement clubs sont placés sous la responsabilité de chaque association qui doit vérifier, à l'établissement du bordereau d'engagement club, la validité des licences et la concordance des catégories prévues pour chacun de leurs adhérents à inscrire aux différentes courses. Dans le cas des clubs affiliés FFA, ces vérifications étant de fait établies préalablement par les clubs, il n'est pas nécessaire de produire à l'engagement la photocopie des licences.

Modalités de pré-inscriptions - Les pré-inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'au 5 novembre 2012 à 17 heures dernier délai. Pour toute inscription en ligne réalisée à l'aide du formulaire disponible sur www.aulnay-sous-bois.fr, le certificat médical, la photocopie de licence ou du Pass'Running doivent être transmis par fax au 01 48 79 63 97 ou par courriel à l'adresse SPORTS@aulnay-sous-bois.com. Dans ce cas, les droits d'inscription doivent être réglés au plus tard 48 heures après l'inscription en ligne à l'adresse indiquée ci-dessous. Par courrier, le bulletin complété, accompagné d'une photocopie du certificat médical, de la photocopie de licence ou du Pass'Running, et du droit d'inscription correspondant à l'engagement doit être envoyé à l'adresse suivante :

MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS – DIRECTION DES SPORTS
CORRIDA – Boulevard de l'Hôtel de Ville
BP 56 - 93602 AULNAY-SOUS-BOIS Cedex

Ces documents complets peuvent également être déposés à l'adresse suivante :

DIRECTION DES SPORTS

41 Boulevard Charles Floquet – 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Aucune inscription ne pourra être prise en compte sans la production des pièces nécessaires à la justification de l'engagement. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Parcours et Sécurité - Parcours en circuit fermé. Secours et assistance organisés par la Croix-Rouge Française et Module du pré. 10 km homologué par la Fédération Française d'athlétisme et qualificatif au Championnats de France de course sur route. Départ et arrivée : Complexe sportif Marcel Cerdan, rue Alain Mimoun. Tout coureur doit être porteur d'un dossard attribué par les organisateurs, visible et reconnaissable de face.

Récompenses - En individuel : médailles aux 3 premiers de chaque catégorie sauf pour la course 1- éveil athlétisme qui donnera lieu uniquement à un classement collectif. Par équipe : coupe aux premières équipes. Pour chaque catégorie, une équipe classée comprend au minimum les 4 meilleures performances des engagés de la même équipe ou du même club, tous sexes confondus. Pour les catégories vétérans, le classement par équipe s'effectue toutes catégories vétérans confondues. Les résultats seront consultables sur place le jour de la course et 48 heures après la manifestation via internet aux adresses suivantes : www.aulnay-sous-bois.fr ou sur www.topchrono.biz

Droits d'inscription et engagement sur place - Gratuit de la catégorie Poussin à la catégorie Minime et pour les adhérents des associations sportives aulnaysiennes. Autres catégories pour les pré-inscriptions (avant le 5 novembre 2012) : 5 € par personne, forfait club de 30 € (jusqu'à - de 20 personnes engagées) et 40 € au-delà de 20 personnes engagées. Inscription individuelle sur place le jour de la course, au plus tard une heure avant le départ de la course (10 € par personne). Dans le cas d'une inscription sur place le jour de la course, les droits d'inscription et les pièces justificatives d'engagement (Pass'Running ou certificat médical) devront être présentés au moment du retrait des dossards.

Droit à l'image - Tout coureur engagé autorise expressément les organisateurs de la Corrida du 11 novembre 2012, ou leurs ayants-droits, ainsi que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course et ce pour une durée de 18 mois.

Droits d'inscriptions : par chèque à libeller au nom de DYNAMIC AULNAY CLUB avec le Bulletin complet à adresser jusqu'au 5 novembre 2012 à 17 heures dernier délai à :

Mairie d'Aulnay-sous-Bois, Direction des Sports - Corrida
Hôtel de Ville, BP 56, 93602 Aulnay-sous-Bois Cedex
Renseignements : 01 48 79 64 57 - www.aulnay-sous-bois.fr

